

Lycée Polyvalent
Joseph-Marie
JACQUARD
Avenue Jean Moulin
59540 CAUDRY
Tél : 03 27 76 53 00

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES**

ACHAT D'UN TOUR CN 4 AXES ÉQUIPÉ D'UN ROBOT

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de commande publique.

ACTE D'ENGAGEMENT

NOM DU CANDIDAT :

Le présent acte d'engagement comporte 5 pages numérotées de 1 à 5,
plus une annexe 1 et une annexe 2 financière

AE

ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS

Désignation, adresse, téléphone du service qui passe le marché

GRETA Grand Hainaut
Lycée Polyvalent Elisa
Lemonnier
817 Rue Charles Bourseul BP
80809
59508 DOUAI
☐ 03 27 71 51 71
Courriel : ce.0590065a@ac-lille.fr

Objet du marché

Le marché a pour objet : **ACHAT D'UN TOUR CN 4 AXES ÉQUIPÉ D'UN ROBOT**
Les caractéristiques sont décrites dans le C.C.P. joint au dossier.

Désignation du Pouvoir Adjudicateur

Le Proviseur, M. DUPUICH Pascal
GRETA Grand Hainaut – Lycée Polyvalent Elisa LEMONNIER

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire

Monsieur Sébastien WAFFLART,
Lycée Elisa LEMONNIER
817 Rue Charles Bourseul 59500 DOUAI
☐ 03 27 71 51 71
Courriel : intendant.0590065a@ac-lille.fr / sebastien.wafflart@ac-lille.fr

Personne habilitée à donner les renseignements : Christelle BRASSART
Courriel : christelle.brassart@ac-lille.fr

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (*nom, prénom*) :

agissant au nom et pour le compte de:
(*intitulé complet et forme juridique de la société*)

domicilié :

n° de téléphone :
télécopie :
courriel :

ayant son siège social à :
(*adresse complète et n° de téléphone*)

AE

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (*SIREN 9 chiffres*) :

- code d'activité économique principale (*APE*) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

- Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous, dans les conditions définies dans les annexes de l'acte d'engagement :

□ **Voir annexe 1 et annexe 2 financière**

Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée dans la lettre de consultation.

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) **Demande** que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

AE

A _____, le

Le candidat, (Nom) :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et cachet de la société

ARTICLE 3 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Voir annexe 1 et annexe 2 financière.

A _____, le

Le Pouvoir Adjudicateur,
Le Proviseur,

ARTICLE 4 : NOTIFICATION DU MARCHE A L'OPERATEUR ECONOMIQUE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en opérateur économique.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché à l'opérateur économique. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par l'opérateur économique.

En cas de remise en main propre, l'opérateur économique signera la formule ci-dessous :

" Reçu à titre de notification une copie conforme du présent marché "

A _____ le

Nom :

Signature, et cachet de la société :

AE

CADRE POUR FORMULES DE NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises (2)

A , le

Le Pouvoir Adjudicateur (3),

A remplir si un sous-traitant bénéficiant du paiement direct est désigné en cours de marché.

La part de prestations que l'opérateur économique n'envisage pas de confier à des sous-traitants admis au paiement direct est ramenée à
€ environ.

A , le

Le Pouvoir Adjudicateur,

(1) A remplir par l'administration en original sur une photocopie.

(2) A compléter en cas de co-traitance ou de sous-traitance par les mots : " ... en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à ...€ et devant être exécutées par ... " (nom du titulaire, du cotraitant ou du sous-traitant, chacun recevant une photocopie comportant la formule d'exemplaire unique avec cantonnement à sa part).

(3) Date et signature originale.

Lycée Polyvalent
Joseph-Marie
JACQUARD
Avenue Jean Moulin
59540 CAUDRY
Tél : 03 27 76 53 00

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

1 – Délai de livraison :

Délai souhaité : Le matériel devra être livré et installé selon les dispositions de l'article 5 du CCP.

Date de livraison prévue par le candidat :

2 – INSTALLATION : voir article 12 du CCP.

Date d'installation prévue par le candidat :

Date, signature et cachet de la Société :

ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT (Annexe financière)
LOT UNIQUE : **ACHAT D'UN TOUR CN 4 AXES ÉQUIPÉ D'UN ROBOT**

3- MONTANT DE L'OFFRE :

Montant HT (en€) :

Montant HT en toutes lettres (en €) :

.....
.....

Montant de la TVA (taux de 20%) (en €) :

Montant TTC (en€) :

Montant TTC en toutes lettres (en €) :

Date, signature et cachet de la Société :

**Lycée Polyvalent
Joseph-Marie
JACQUARD
Avenue Jean Moulin
59544 CAUDRY
Tél : 03 27 76 53 00**

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
ACHAT D'UN TOUR CN 4 AXES ÉQUIPÉ D'UN ROBOT**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES CCP

Date limite de réception des offres : 15 MARS 2024 MINUIT

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de commande publique.

Le présent CCP fait référence au Cahier des Clauses Administratives générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G -F.C.S).

Le présent CCP comporte 9 pages numérotées de 8 à 16.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	10
ARTICLE 2 – DÉCOMPOSITION EN LOT	10
ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ.....	10
ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU CONTEXTE.....	10
ARTICLE 5 – DÉLAIS DE LIVRAISON.....	11
ARTICLE 6 – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES.....	12
ARTICLE 7 – DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	12
ARTICLE 8 – CONDITIONS D’ENVOI DES OFFRES.....	12
ARTICLE 9 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES.....	13
ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	13
ARTICLE 11 – DÉTERMINATION DES PRIX	13
ARTICLE 12 – CONDITIONS D’EXECUTION OU DE LIVRAISON.....	14
ARTICLE 13 – GARANTIES	15
ARTICLE 14 – DOCUMENTATION ET FORMATION	15
ARTICLE 15 – DÉLAI DE PAIEMENT ET INTÉRÊTS MORATOIRES.....	15
ARTICLE 16 – DÉROGATIONS.....	16
ARTICLE 17 – AVANCE.....	16
ARTICLE 18 – CESSION ET NANTISSEMENT DE CRÉANCES.....	16

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du marché

Le marché a pour objet :

ACHAT D'UN TOUR CN 4 AXES ÉQUIPÉ D'UN ROBOT A DESTINATION DE L'ATELIER PRODUCTIQUE DU LYCÉE JACQUARD DE CAUDRY

1.2 Forme du marché

Marché passé selon la procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de commande publique.

1.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 12 semaines à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 – DÉCOMPOSITION EN LOT

Le présent marché comporte un lot. Les candidats devront chiffrer le lot unique avec l'ensemble des éléments demandés dans le cadre du marché.

Les candidats devront, obligatoirement chiffrer l'installation du matériel, ainsi qu'un temps de formation sur le fonctionnement et la maintenance du dit matériel, en le décrivant dans l'offre.

ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché ne concerne qu'une commande, une livraison et installation.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU CONTEXTE

4.1 Description de la fourniture souhaitée

Cahier des charges - Machines CN Plateau Technique Usinage

1 TOUR CN 4 axes équipé d'un robot

CN : Type conversationnelle MAZAK obligatoire pour lire des programmes générés avec un simulateur Smooth Cam déjà acquis.

Caractéristiques techniques minimales :

BROCHE PRINCIPALE

- Puissance de broche : 15 [kW]
- Vitesses de broche : 5000 [tr/Min]
- Diamètre en barre : 55 [mm]
- Diamètre usinable : 300 [mm]

TOURELLE

- Type VDI
- Nombre de positions : 12
- Nombre de positions motorisées : 12

COURSES :

- X 215 [mm]
- Z 605 [mm]
- Y 100 [mm]

ALIMENTATION ELECTRIQUE

- Tension alimentation : 400 [V]

AUTRES CARACTERISTIQUES

- Contre-pointe
- Distance entre pointes : 400 [mm]
- Bac d'arrosage
- Convoyeur à copeaux
- Palpeur outils
- Mandrin 3 mors

EQUIPEMENTS

- Outillages de coupe et portes outils type « Capto » adaptés à la tourelle
 - 4 Porte-outils et outils pour opérations extérieures (Cylindrage/dressage ébauche, Finition, Filetage, Gorge)
 - 3 Porte-outils et outils pour opérations intérieures (Cylindrage int. Barre D20mm, Barre D16mm, Barre D12mm)
 - 2 Porte-outils tournants axial
 - 2 porte-outils tournants radial
- Système d'automatisation de type ROBOJOB

ARTICLE 5 – DÉLAIS DE LIVRAISON

Le matériel devra être installé et mis en service au 01 décembre 2024 au plus tard.

LES QUESTIONS ET LEURS RÉPONSES DEVRONT ETRE DÉPOSÉES SUR LA PLATEFORME DU SITE DE L'AJI AFIN D'ETRE PARTAGÉES PAR TOUS.

ARTICLE 6 – CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises. Le dossier est à télécharger sur le site de l'AJI (Association des journées de l'intendance) à l'adresse :

<https://mapa.aji-france.com>

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes **dûment datées et signées** :

- L'acte d'engagement et ses annexes dûment complété-e-s et signé-e-s. Il porte acceptation sans restriction ni modification du CCP.
- Les attestations fiscales et sociales obligatoires (EX article 44 et 45 du code des marchés publics)
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations (installation sur le site, garantie sur site pièces, main d'œuvre et déplacement, délais, etc. ...) et un descriptif détaillé des appareils proposés, de leurs possibilités et de leurs performances.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif que le candidat jugera utile pour la compréhension de son offre, notamment le guide des pré-requis techniques pour l'installation du matériel. Des références d'utilisateurs pourront également être communiquées.

ARTICLE 7 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les exemplaires conservés dans les archives du lycée JACQUARD font seuls foi. Ils sont signés par un représentant capable d'engager juridiquement l'entreprise titulaire du marché.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP) à accepter sans modifications ni réserves et son annexe.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutive du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ci-dessus.

Toute clause, portée dans le (s) catalogue (s), tarif(s), document (s) à contractuel (s) de l'opérateur économique ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutive, est réputée non écrite. Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres doivent être impérativement déposée sur le site de l'AJI :

<https://mapa.aji-france.com>

La date limite de reception des offres est fixée au 15 mars 2024 minuit.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de reception, y compris électronique, serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 9 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

Pour le choix de l'offre, les critères suivants seront appliqués :

- Valeur technique de l'offre : 45%
- Qualité des services associés : 5%
- Prix : 50 %

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

Monsieur Sébastien WAFFLART,
Lycée Elisa LEMONNIER
817 Rue Charles Bourseul 59500 DOUAI
☐ 03 27 71 51 71
Courriel : intendant.0590065a@ac-lille.fr

Les demandes doivent être formulées sur le site de l'AJI :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche>

ARTICLE 11 – DÉTERMINATION DES PRIX

11.1 Forme de prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage.

11.2 Prix de règlement

L'offre devra être décomposée en trois modules distincts et obligatoirement comporter le chiffrage global, intégrant l'installation, le paramétrage et la formation.

Les prix figurant à l'annexe financière à l'acte d'engagement sont fermes.

ARTICLE 12 – CONDITIONS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

12.1 Livraison et installation

Le matériel devra être installé et mis en service au plus tard **le 01 décembre 2024**.

L'opérateur économique s'engage à fournir toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et à un fonctionnement correct du matériel et à sa maintenance.

Les opérations d'installation et de mise en service d'un matériel sont effectuées sur le site par le titulaire selon le chiffrage indiqué. Elles comprennent le déchargement, le déballage, l'installation, la mise en service, la configuration des installations et les essais de bon fonctionnement. L'enlèvement des emballages vides est à la charge du titulaire. Ces opérations se feront en présence d'un responsable du lycée.

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison.

Par dérogation à l'article 10.2 du CCAG / FCS, la prolongation éventuelle du délai d'exécution est accordée par l'émetteur du bon de commande ou son mandataire habilité en lieu et place du Pouvoir Adjudicateur. Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait de l'opérateur économique, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon un montant forfaitaire : 50€ par jour calendaire, sauf cas dument accepté par le lycée.

12.2 Vérification et admission

Si le matériel est reconnu défectueux lors de la livraison ou de la mise en service, il est remplacé ou remis en état immédiatement par le titulaire et à ses frais. Le matériel doit être muni d'une plaque indiquant le nom du fabricant, le type de l'appareil et son numéro de fabrication. A l'issue de cette opération d'installation et de mise en service, un procès verbal est dressé en double exemplaire, signé par le titulaire du marché et la personne publique. Un exemplaire du PV reviendra à chacun.

12.3 Maintenance et dépannage

Le titulaire assume pendant toute la durée de la garantie les pannes matérielles qui pourraient subvenir.

12.4 Fourniture des pièces

Sans objet.

12.5 Remplacement des équipements

Si un équipement fourni se trouvait ne pas convenir au lycée ou présenter des pannes trop fréquentes, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de demander le remplacement du matériel par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – GARANTIES

13.1 Garanties techniques

Les fournitures sont garanties contre tout vice de matières et de fabrication pendant au minimum 12 mois ou la période proposée sauf si l'opérateur économique a prévu une garantie supérieure à ce délai dans son offre qui se substitue à la garantie minimale. Dans tous les cas, elle commence à compter du jour de l'admission dans les conditions prévues à l'article 23 du CCAG-FCS.

13.2 Assurances

L'opérateur économique, le mandataire ainsi que les éventuels cotraitants doivent pouvoir justifier sur demande qu'ils ont une assurance responsabilité civile professionnelle à moins qu'il (s) ai (en)t fourni le document avec leur offre.

ARTICLE 14 – DOCUMENTATION ET FORMATION

Les installations seront livrées avec une documentation claire et détaillée en langue française. Le titulaire assurera lors de l'installation, une présentation de l'utilisation des appareils auprès des utilisateurs sera faite afin de garantir la bonne installation.

ARTICLE 15 – DÉLAI DE PAIEMENT ET INTÉRÊTS MORATOIRES

Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002 et à la circulaire du 13 mars 2002, le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement (à savoir trente jours à réception de facture). Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- La référence au présent marché,
- La référence du bon de commande

- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- La désignation de l'émetteur du bon de commande,
- Le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- Le montant H.T du coût,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total TTC.

La facture devra être déposée sur le site des finances publiques CHORUS PRO, sous le SIRET: 195 900 659 00010 - sans code service.

Ordonnateur:

M. DUPUICH Pascal

GRETA Grand Hainaut – Lycée Polyvalent Elisa LEMONNIER

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur Sébastien WAFFLART,

Lycée Elisa LEMONNIER

817 Rue Charles Bourseul 59500 DOUAI

☐ 03 27 71 51 71

Courriel : intendant.0590065a@ac-lille.fr / sebastien.wafflart@ac-lille.fr

ARTICLE 16 – DÉROGATIONS

L'article 12 déroge aux articles 10 et 11 du CCAG Fournitures et Services.

ARTICLE 17 – AVANCE

Sans objet.

ARTICLE 18 – CESSIION ET NANTISSEMENT DE CRÉANCES

Les créances résultant du marché peuvent être cédées ou nanties par l'opérateur économique au titre de la loi du 02 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises.

A cet effet, une copie de l'acte d'engagement certifiée conforme à l'original est remise à l'opérateur économique au moment de la notification du marché. Cette copie porte la mention d'exemplaire unique pour être remise, au gré de l'opérateur économique, à l'établissement financier de son choix.